

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 10 DÉCEMBRE 2013

**AVIS DES COMMISSIONS
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SUR

**LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION RÉUNION
POUR L'EXERCICE 2014**

« AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCIÈRES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES »

En préalable, la Commission renouvelle sa demande de rencontrer lors de l'examen des documents budgétaires du Conseil régional, le Vice-président délégué aux finances.

I. RAPPORT DE PRÉSENTATION

Dans la continuité des orientations fixées pour la mandature et des Orientations budgétaires présentées il y a moins d'un mois, la Commission prend acte du projet de Budget primitif 2014 équilibré à 855,425 M€ (crédits de paiement et en recettes), soit une évolution de 7,8 % par rapport au BP 2013.

Elle note que par rapport à 2013 :

- les AP/AE diminuent de 76,3 % avec une différence concernant :
 - Les AE qui augmentent de 4,6 %,
 - les AP qui diminuent de 85,7 %.
- le rapport fonctionnement/investissement est modifié (42/58 en 2014 contre 45/55) ;
- les taux des taxes ne varient pas ;
- un recours à l'emprunt de 216,5 M€ pour 2014.

La Commission prend acte que ce budget :

- A été bâti « *dans le respect des capacités budgétaires et des possibilités de redéploiement de crédits internes au budget* » ;
- Anticipe une perte des recettes sur les dotations de l'État ainsi qu'au titre de la TSCC¹ ; L'emprunt annoncé devrait être ajusté lors du prochain budget supplémentaire ;
- Comporte un budget annexe dédié à la création d'un service public de continuité territoriale numérique d'un montant équilibré en dépenses et recettes de 18,3 M€ (16 M€ en investissement et 2,3 M€ en fonctionnement).

Présentation technique

a. Les dépenses

✓ Capacités d'engagement

Les **autorisations d'engagement en fonctionnement** s'élèvent à 242,429 M€ pour 2014, soit une hausse de 4,6 %.

La Commission note une augmentation de plus de 6 M€ pour le secteur « action économique » et de 3 M€ pour celui « culture, sport et loisirs ». Elle regrette la baisse importante de celui « formation professionnelle et apprentissage » (-8,2 M€) liée à celle des dotations de l'État en matière de formation professionnelle (compensées) et des indemnités compensatrices forfaitaires pour l'apprentissage (non compensées).

¹ Cf. réponse du CESER sur la problématique des carburants – Assemblée plénière du 2 juillet 2013.

Les **autorisations de programme en investissement** s'élèvent à 281,266 M€ pour 2014, soit une baisse de 85,7 %. Cette diminution s'explique principalement d'une part, par l'inscription au BP 2013 d'une AP de 1,632 milliard d'euros pour la réalisation de la Nouvelle Route du Littoral et d'autre part, par le niveau élevé des AP déjà engagées.

✓ *Crédits de paiement (CP)*

La Commission relève leur stabilité en section de fonctionnement (- 0,1 %) par rapport à 2013 afin de s'inscrire dans la trajectoire budgétaire d'équilibre. Par contre, ils connaissent une progression de 14,4 % en investissement (plus de 60 M€).

La Commission prend acte de la volonté du Conseil régional de maîtriser ses dépenses de fonctionnement compte tenu du contexte difficile, de ses engagements pour la réalisation de la NRL ainsi que du respect de la trajectoire d'équilibre définie par la Collectivité régionale.

Elle note l'augmentation de plus de 15 M€ en ce qui concerne le secteur « action économique » et de près de 3 M€ pour celui « formation professionnelle et apprentissage » dans le contexte rappelé supra.

Elle s'interroge cependant sur l'adéquation entre le niveau de compétences et les responsabilités nouvelles pour la Collectivité (exemple : gestion des fonds européens) et les moyens humains et techniques mis en œuvre.

La Commission insiste sur l'adaptation et la rationalisation des moyens internes de la Collectivité pour assumer ses compétences. Dans ce cadre, elle aurait souhaité une présentation des dépenses relatives au personnel et à son évolution (GPEC).

b. Les recettes

La Commission constate l'augmentation des recettes, entre 2013 et 2014, globalement de 8 %, de 2,7 % en fonctionnement et de 16,9 % en investissement.

Elle note que les recettes fiscales représentent 35 % de l'ensemble des recettes. Pour la fiscalité indirecte, les prévisions faites pour certaines ressources telles que l'octroi de mer, la taxe sur les carburants ne prennent pas en compte les évolutions qui pourraient être liées aux prochaines modifications réglementaires et/ou législatives.

Elle constate le retard de versement des subventions européennes de la programmation 2000/2006 en matière de FSE (21,497 M€).

Année de la Jeunesse et de la Réussite

2014 sera l'année de la Jeunesse et de la Réussite pour laquelle des actions menées, concerneront plusieurs Directions de la Collectivité.

La Commission souligne l'importance de mesurer ces actions afin d'en évaluer la pertinence et l'efficacité. C'est pourquoi, elle rappelle la nécessité de définir en amont des indicateurs qui devront être régulièrement renseignés.

Cette évaluation devra également porter sur tous les « satellites » de la Collectivité afin d'en mesurer la performance et la cohérence par rapport aux orientations qu'elle aurait définies.

II. SECTEUR « RELATIONS INTERNATIONALES ET COOPÉRATION RÉGIONALE »

La Commission constate que le projet de Budget primitif 2014 pour ce secteur est, en AE, de 4 M€ (2,711 M€ en 2013). Cette augmentation est cependant à relativiser, du fait du montant de la participation de la Réunion aux Jeux des Îles de 2015 (1 M€).

Pour la Commission, le budget régional en matière de coopération joue un rôle de levier par rapport aux fonds mis en place au niveau national et européen. Cependant, elle reste convaincue qu'il est insuffisant eu égard à l'ambition affichée de faire des relations internationales et de la coopération régionale, un des axes majeurs de la politique de développement mise en œuvre par la Collectivité. De plus, elle réitère sa demande de voir apparaître dans une présentation dynamique l'ensemble des actions de coopération devant être menées par le Conseil régional ou dans lesquelles il devrait être impliqué.

La Commission insiste sur la nécessité de faire preuve d'une grande vigilance quant à l'application du principe de dégagement d'office compte tenu du choix de la Collectivité d'optimisation de la consommation des crédits européens du POCT. Par ailleurs, dans le cadre de la future programmation 2014-2020 une complexification des procédures et une augmentation financière sont prévues. Aussi, elle demande que tous les moyens techniques et humains soient mobilisés, et adaptés si besoin, afin de répondre efficacement aux enjeux que la Collectivité s'est fixée.

La Commission rappelle que les intérêts de la Réunion doivent être défendus à chaque niveau d'intervention (local, national, européen, ...). Dans le cadre de l'intensification du dispositif de volontariat du progrès, leur présence au sein des Ambassades, Consulats et organismes internationaux doit permettre de défendre au mieux les intérêts de la Réunion.

En matière de coopération économique, elle a noté la volonté de la Collectivité régionale de mettre en place rapidement un plan régional d'internationalisation des entreprises. Elle rappelle sa demande que ce plan soit intégré à un schéma plus vaste de développement économique et social de la Réunion. De même, la Commission rappelle l'importance d'associer le secteur économique en amont de toute démarche d'élaboration de ce plan.

La Commission estime que, compte tenu de l'évolution de la situation économique des pays de la région, en particulier ceux lusophones, la formation à l'anglais et au portugais est une nécessité. Elle salue en ce sens la mise en place du « plan anglais ».

Enfin, la Commission rappelle que les entreprises réunionnaises doivent pouvoir accéder aux grands travaux qui se font dans la zone. Plusieurs mesures doivent être prises par la Collectivité tant en matière de veille que d'aide aux entreprises pour permettre une meilleure « exportation du savoir-faire réunionnais ».

Ainsi, la Collectivité devrait développer la veille en amont des appels d'offres, afin de mieux préparer et armer les entreprises locales. De même, une nécessaire mutualisation des plus petites doit être entreprise.

Par ailleurs, le niveau de formation, les moyens humains et matériels, méritent la mise en place d'un accompagnement pour les frais annexes liés à ce transfert technologique et humain, pendant de la création d'emplois et d'un développement harmonieux liés au développement durable.

« DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

La Commission note que, conformément aux Orientations budgétaires présentées en novembre 2013 et compte tenu de la trajectoire d'équilibre définie par la Collectivité, le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 en matière d'actions économiques est en progression malgré le contexte. Cet exercice s'inscrira sous le signe de la croissance et de l'emploi, notamment des jeunes réunionnais.

En ce qui concerne les **dépenses**, les Crédits de paiement pour ce secteur s'élèvent à 69 888 800 € en 2014, (32 229 000 € en fonctionnement et 37 659 800 € en investissement) soit une hausse de 19 122 991 € par rapport à 2013 (+ 37,7 %); cette augmentation est particulièrement visible au niveau des investissements (+ 66 %).

Les Autorisations de programme et d'engagement se chiffrent pour 2014 à 64 095 000 €, soit une hausse de 9 343 950 € par rapport à 2013 (+ 14,57 %).

Pour l'ensemble des secteurs, la Commission rappelle l'importance du suivi et de l'évaluation des interventions régionales et des politiques publiques en général, que ceux-ci se fassent ex-ante, in-itinere et ex-post. Cela induit, en amont, la nécessité de définir des indicateurs clairs et partagés².

I. SECTEUR « ÉCONOMIE GÉNÉRALE »

La Commission note que l'intervention de la Collectivité régionale se décline, dans ce secteur, autour de 3 axes stratégiques et de six programmes d'actions.

Une nouvelle dynamique économique

a. Un soutien plus efficient à toutes les entreprises

La Commission adhère aux actions permettant d'améliorer l'environnement financier des entreprises de la Réunion. Cependant, elle regrette, compte tenu du contexte particulièrement difficile, que sa proposition d'élaborer, en partenariat, un dispositif de veille et d'alerte permettant d'anticiper sur les situations de crise ne soit pas suivi d'effet.

Elle rappelle l'importance de conforter les socles de l'économie locale. Celle-ci s'est construite autour des secteurs clés/piliers (Agriculture, Industrie diversifiée, BTP notamment) qui lui ont permis dans un premier temps, de se stabiliser et dans un second temps, d'impulser une dynamique de croissance. La Commission est convaincue qu'il est encore nécessaire de défendre, et d'accompagner ces secteurs encore fortement vecteurs d'activités et d'emplois.

Elle considère qu'il est important de développer une expertise en matière d'anticipation économique plutôt que de se cantonner à des actions curatives. Cela est essentiel, dans le cadre du partenariat que la Collectivité régionale souhaite consolider avec les organismes en charge de l'animation économique au travers des Conventions d'Objectifs et de Moyens (COM). Cette anticipation permettrait aussi de mettre en place des démarches de GPECT telles que celles en cours dans les secteurs du tourisme et des TIC et donc d'agir en faveur de l'emploi.

² Le CESER a réactivé sa Section "Évaluation des politiques publiques" lors de son Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

b. La conquête des marchés extérieurs

La Commission avait noté lors de la présentation des Orientations budgétaires pour 2014, la création d'un Observatoire de l'export devant permettre d'accompagner les entreprises dans leur démarche d'internationalisation. Elle regrette que cette action ne soit pas affichée dans le projet de Budget primitif, alors que le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) devrait voir le jour en 2014.

Elle rappelle que l'ouverture des entreprises à l'export ne se décrète pas. Elle est le produit d'une maturation individuelle et collective que l'intervention publique doit accompagner. Elle souligne qu'elle en est une des phases d'un schéma de développement économique et social de la Réunion, plus global et partagé, que la Commission appelle encore de ses vœux.

c. Un meilleur soutien aux filières prioritaires

Pour la Commission, il est essentiel pour la structuration et le développement de la filière pêche que le Conseil régional agisse auprès des instances européennes afin d'obtenir des mesures spécifiques et pérennes pour la Réunion en matière de PCP³. Elle soutient toutes actions allant dans ce sens.

II. SECTEUR « TOURISME »

Après avoir pris connaissance des actions prévues pour 2014, la Commission rappelle que celles-ci devront être en cohérence, voire adaptées par la suite, avec le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique de la Réunion (SDATR) qui doit être révisé.

Elle demande plus de lisibilité par rapport aux actions conduites par l'IRT, et de manière générale, de toute structure bénéficiant de fonds régionaux œuvrant dans le domaine du tourisme, afin que celles-ci s'insèrent logiquement dans le projet global touristique de la Réunion.

La Commission insiste sur la notion de gouvernance concernant la politique touristique. Stratégique au possible, et porteuse de fortes ambitions, elle doit, dans toutes ses acceptions, nourrir l'ensemble des projets de développement de notre île (SRIT, SDTAN, CPRDFP, GPEC, ...).

Elle tient également à rappeler et à insister sur le fait que les opérateurs économiques demandent à être associés pleinement à la définition, la mise en œuvre et au suivi de la politique en matière touristique dans toutes ses composantes. Ils disposent d'une expertise et d'un savoir-faire qui ne peut être que bénéfique à l'ensemble de la filière. Comme pour d'autres interventions et d'autres secteurs, les partenaires ne doivent pas avoir un ressenti de dépossession de leurs compétences. Ces dernières doivent être reconnues et valorisées.

³ Politique Commune de la Pêche.

III. SECTEUR « RECHERCHE ET INNOVATION »

La Commission soutient les différentes actions présentées dans le projet de budget. Cependant, elle regrette que la Culture ne fasse pas l'objet d'une approche dans ses aspects innovant et économique. Pour elle, la Réunion pourrait être innovante en ce domaine, car des pistes intéressantes existent.

De plus, et pour faire le lien avec le secteur suivant, la Commission demande que la mise en œuvre du plan régional pour le très haut débit permette de créer les conditions favorables à l'innovation et au développement.

IV. SECTEUR « NUMÉRIQUE ET SYSTÈME D'INFORMATION »

En matière « e-tourisme », la Commission insiste sur la place privilégiée que doivent prendre les professionnels du secteur dans l'animation, le renseignement, ... de la plate-forme de tourisme numérique au risque de ne pas s'y reconnaître.

Eu égard à la volonté de placer, en 2014, l'action globale de la Collectivité régionale sous le signe de la « Jeunesse et de la Réussite », elle estime qu'il aurait été intéressant au sein de ce secteur, de faire des propositions d'actions en faveur des jeunes qui ne sont plus scolarisés.

La Commission suggère que la réflexion soit poursuivie en matière de télétravail, de la relation au travail en général, ..., d'emplois de la création et de développement des activités économiques liées.

« AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE ET DÉPLACEMENTS »

Au préalable, la Commission tient à souligner l'effort de présentation réalisé par les différentes Directions du Conseil régional. Les tableaux de synthèse reprenant la ventilation des crédits pour 2013 et 2014 permettent un meilleur suivi budgétaire des interventions de la Collectivité.

Elle prend acte du contexte particulier dans lequel s'inscrit le projet de Budget primitif 2014, à savoir un cadre financier contraint. Ainsi, l'objectif fondamental de la Collectivité régionale est de maîtriser ses dépenses de fonctionnement afin d'avoir un niveau d'épargne compatible avec la trajectoire d'équilibre et lui permettant de financer son programme d'investissement notamment en termes de commande publique.

I. SECTEUR « AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT LOCAL, ÉNERGIE »

1. Aménagement et développement local

Les crédits de paiement pour ce secteur s'élèvent pour 2014 à 58,5 M€ (dont 56,3 M€ en investissement et 2,175 M€ en fonctionnement), soit une légère hausse de 2,8 % par rapport à 2013.

Lors de l'examen des Orientations budgétaires pour 2014⁴, la Commission avait approuvé le maintien du dispositif de financement d'opérations d'aménagement liées au logement social ainsi que la mise en place d'un dispositif de réhabilitation des logements sociaux. La Commission avait souligné que les montants affectés à ces 2 actions devaient être suffisamment élevés afin de répondre aux besoins.

Elle regrette que les crédits prévus dans ce projet de BP ne soient pas à la hauteur des enjeux. En effet, le parc de logements sociaux à la Réunion doit faire l'objet d'une réhabilitation lourde et urgente.

S'agissant des « structures » telles que l'AGORAH et la SPLA MARAÏNA, la Commission souhaite avoir une plus grande visibilité sur la destination des crédits alloués et les actions menées afin de mieux mesurer, en particulier, les moyens dont elles disposent pour accomplir les missions qui leur sont confiées. Aussi, au-delà de la participation de représentants du CESER aux Conseils d'administration, elle souhaite pouvoir rencontrer les élus responsables de ces organismes afin d'échanger avec eux sur ces points.

2. Énergie et environnement

En **section d'investissement**, les autorisations de programme (11,6 M€) et les crédits de paiement (14,68 M€) baissent légèrement, respectivement de - 3,7 % et de - 4 %.

Pour le FRAFU (Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain), la Commission note une baisse de l'ordre de 78,8 % des crédits de paiement en 2014 (400 000 €) par rapport au BP 2013. Dans l'attente des négociations du prochain POE (Programme Opérationnel Européen) 2014-2020, ces inscriptions correspondent à des reliquats de crédits du POE 2007-2013 pour le financement de projets d'assainissement.

⁴ Cf. avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

En **section de fonctionnement**, les autorisations d'engagement (15,8 M€) augmentent de 17,4 % (hausse liée aux emplois verts) et les crédits de paiement (14,649 M€) baissent légèrement de - 4,7 %.

II. SECTEUR « ROUTES, TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS »

En recettes, le produit de la taxe spéciale de consommation sur les carburants est estimé pour 2014 à 206 M€, soit une baisse de 3,8 % par rapport au produit prévisionnel de 2013.

En dépenses, les crédits de paiement s'élèvent en section d'investissement à 200,4 M€ dont 133 M€ pour la Nouvelle Route du Littoral (NRL).

La Commission note qu'en attendant le lancement du projet majeur, la NRL, la collectivité régionale continue de développer, de moderniser, d'exploiter le réseau routier, permettant ainsi d'améliorer les conditions de déplacement des usagers mais aussi de maintenir un niveau d'investissement dans le secteur des travaux publics.

« ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE »

La Commission note que le budget primitif pour l'exercice 2014 est en conformité avec les Orientations budgétaires. Il s'inscrit toutefois dans un contexte budgétaire contraint qui se traduit par des diminutions aussi bien en ce qui concerne le secteur de l'éducation que celui de la formation professionnelle.

Sur la forme, la Commission souhaite, a minima, que les éléments chiffrés de l'année n-1 apparaissent clairement afin d'avoir une vision des évolutions des moyens financiers alloués aux actions proposées.

Par ailleurs, dans ce contexte de contraintes budgétaires, la Commission reformule le souhait d'une évaluation des dispositifs mis en œuvre jusqu'à maintenant, afin d'envisager des solutions de mutualisation, de partenariat ou de réajustement budgétaire, qui ne compromettent pas la situation des bénéficiaires des aides.

Elle rappelle aussi la nécessité de faire fonctionner le Comité de Coordination Régional pour l'Emploi et la Formation Professionnelle⁵. Celui-ci doit pouvoir exercer tout son rôle en matière d'évaluation.

I. SECTEUR « ÉDUCATION »

En matière d'éducation, avec un budget global de 76 930 000 €, le Conseil régional respecte ses compétences légales dans la construction, la réhabilitation et le maintien du bâti scolaire et les dotations financières aux lycées. 78 % du budget est consacré à ces obligations.

Elle note la mise en place du schéma directeur des lycées en partenariat avec le Rectorat en fin d'année, document prospectif qui doit tenir compte de l'évolution des besoins au regard des évolutions démographiques projetées. Elle demande à bénéficier d'une présentation de ce schéma.

Dans le cadre de la modernisation de la carte des formations initiales des lycées, la Commission se félicite de l'accompagnement de la Collectivité régionale dans l'ouverture de nouvelles sections de BTS, qui offrirait des opportunités aux bacheliers professionnels qui s'orientent par défaut en première année de faculté.

En ce qui concerne les mesures d'accompagnement en faveur de la réussite éducative et l'excellence universitaire, la Commission encourage l'instance régionale à maintenir ses efforts, surtout sur les dispositifs qui favorisent en priorité un égal accès à la connaissance.

La mesure «Plan Ordinateur Portable», qui depuis 3 ans a évolué, mérite une analyse approfondie sur l'utilisation qui en est faite et sur l'amélioration du contenu pédagogique.

Enfin, la Commission souligne la mesure nouvelle qu'est le «plan anglais», en partenariat avec l'Académie, au profit des plus jeunes.

⁵ Cf. avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

Cf. rapport de la Commission "Éducation et Formation professionnelle" intitulé : "La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : de l'outil de prévision à la démarche collective d'anticipation : enjeux et perspectives" – Assemblée plénière du 19 novembre 2013.

II. SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE »

Le budget consacré à la formation professionnelle et à l'apprentissage pour l'exercice 2014 s'élève à 90 075 000 € en crédits de paiement.

En ce qui concerne l'apprentissage, qui concentre 26 760 000 € de crédits de paiement, la Commission note que malgré la bonne dynamique engagée depuis 2010, avec une augmentation continue du nombre d'apprentis, l'objectif défini dans le contrat d'objectif et de moyens de 8 000 apprentis en 2015 sera difficilement atteint.

Elle insiste sur le volet qualitatif. En effet, des marges de progrès demeurent quant au suivi des conditions de mise en œuvre de la formation en alternance et d'insertion professionnelle de l'apprenti.

En cette année de la jeunesse et de la réussite éducative, la Commission se réjouit de la mise en place d'une agence réunionnaise de la Jeunesse. Cette dernière devrait faciliter la lisibilité des actions menées en faveur des jeunes, et garantir la cohérence et la synergie entre les dispositifs mis en œuvre par l'État, l'Académie, le Conseil général et le Conseil régional. La Commission ne peut qu'adhérer à cette démarche, qui correspond à sa demande de développer un « travailler ensemble » et, souhaiterait être destinataire du plan d'actions qui sera défini.

Elle s'étonne de la diminution des crédits en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi. Ainsi, les dispositifs de lutte contre l'illettrisme qui étaient dotés de 1 000 000 € en crédits de paiement en 2013, ne représentent que 400 000 € en 2014. Il en est de même pour le dispositif local d'accompagnement dont les crédits passent de 237 500 € à 100 000 €. Bien que les contraintes financières exposées expliquent ces diminutions, la Commission propose qu'il y ait davantage de lisibilité et de partenariat afin de permettre une sécurisation plus grande de ces dispositifs, surtout dans le contexte socio-économique qui est le nôtre.

Enfin, la Commission salue la mise en place effective d'une des mesures structurantes du CPRDFP qu'est la Cité des métiers, inaugurée le 31 octobre 2013. Cette Cité est la véritable pierre angulaire d'un service public régional de l'orientation et représente la matérialisation d'un espace d'information et d'orientation pour le public.

III. SECTEUR « MOBILITÉ »

Comme elle avait pu le constater lors de l'examen des Orientations budgétaires, la Commission se félicite de la prise en compte de ses préconisations. Avec un budget de 28 millions d'euros, la mobilité apparaît de plus en plus comme un moyen, pour les jeunes notamment, d'entrer dans un parcours de formation qui conduit vers l'emploi.

Elle constate que l'action du Conseil régional est volontariste et dynamique et concourt à démystifier et simplifier le recours à la mobilité.

La Commission s'accorde sur l'objectif en 2014 qui est d'informer, de préparer, d'individualiser, d'insérer et d'accompagner, tout cela en « mieux ». De nombreuses actions innovantes sont prévues : mercredis de la mobilité, chèque de préparation à la mobilité, Kit Individualisé de Mobilité, module post formation pour l'insertion, mise en place d'un poste de chargé de mission à Paris pour l'accompagnement.

Elle note en particulier la reprise des sessions d'adaptation à la mobilité, qu'elle a appelé de ses vœux. La préparation à la mobilité sous forme de chèques, permettra dans un premier temps, à tout individu qui le souhaite, de s'informer sur la mobilité en s'inscrivant à l'une des 12 sessions prévues sur l'année.

Les mercredis de la mobilité est un dispositif innovant qui permet la communication et les informations sur les dispositifs existants, en allant vers le public et les acteurs de terrain. La Commission souligne que le fait le plus marquant est le travail en partenariat qui s'instaure entre les acteurs institutionnels (État, Conseil régional, Pôle emploi, ...), les opérateurs (LADOM, CNARM) et les acteurs de terrain. C'est là encore une préconisation qu'elle a formulée, qui est de développer une politique commune et concertée sur une compétence transversale et partagée.

La Commission se réjouit de voir qu'au travers de ces actions nouvelles, la Collectivité œuvre pour favoriser une culture de la mobilité. Cependant, dans un souci de cohérence, elle propose qu'en matière de mobilité éducative, les voyages pédagogiques et les séjours linguistiques, qui relèvent de la Direction de l'éducation, puissent être directement reliés à la Direction de la mobilité.

IV. SECTEUR « ÉGALITÉ DES CHANCES »

Ce secteur commun aux Commissions « Éducation et Formation professionnelle » et « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances » a donné lieu à un avis conjoint.

(Cf. avis de la Commission « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances »).

« AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES, SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES »

I. SECTEUR « ÉGALITÉ DES CHANCES »

(Ce secteur commun aux Commissions « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances » et « Éducation, Formation professionnelle » a fait l'objet d'un avis conjoint).

Le secteur « Égalité des chances » qui a une visée transversale dispose d'un **budget spécifique global** (investissement + fonctionnement) **de 1 525 000 €**. Cette enveloppe financière quasi constante par rapport à 2013 se répartit à hauteur de :

- 1 000 000 € en faveur de la jeunesse, de la lutte contre l'illettrisme et le décrochage scolaire,
- 210 000 € pour la cohésion sociale : actions de lutte contre l'exclusion, en faveur de l'égalité homme/femme, ...
- 315 000 € pour la santé : implication dans des actions de prévention et de promotion de la santé publique hors compétence légale.

S'agissant de la lutte contre l'illettrisme, le programme du pôle Égalité des chances concerne les Cases à lire (une quarantaine répartie dans toute l'île) qui a pour objectif de permettre à un public ciblé d'acquérir la maîtrise des savoirs de base. Les crédits affectés à cette intervention pour 2014 s'élèvent à 790 000 €. Les Commissions souhaiteraient avoir un bilan évaluatif de ce programme.

Parallèlement, au titre du secteur de la Formation professionnelle, des ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme étaient jusqu'à présent mis en place. Ces ateliers baptisés "CLE" (Compétences en Lecture et Écriture) semblent connaître un déficit important de fréquentation, les élus régionaux ont décidé d'une remise à plat du dispositif. Une étude détaillée a donc été lancée en 2013 dont les résultats permettant de relancer l'action ne devraient pas être rendus avant la fin du 1^{er} semestre 2014. Si la démarche paraît légitime aux Commissions, celles-ci déplorent le manque d'anticipation qui aurait permis d'éviter une rupture totale, dommageable pour l'emploi.

En définitive, les Commissions regrettent un manque de lisibilité sur ce champ de l'égalité des chances alors que la création du pôle lui avait fait espérer cohérence, lien et clarté.

À ce budget spécifique s'ajoute celui constant du **dispositif « Emplois verts »** qui totalise **en AE 14 550 000 €** et **12 956 000 € en CP**.

L'objectif affiché par la Collectivité régionale était d'atteindre 10 000 contrats sur la mandature dans le cadre de chantiers pour l'entretien et l'embellissement de sentiers touristiques, des espaces remarquables, des ravines ou pour des opérations de reforestation. Si l'objectif quantitatif semble en bonne voie d'être atteint (6 630 contrats ont été signés à ce jour pour 156 chantiers menés par 75 associations), les Commissions s'interrogent sur l'insertion durable des bénéficiaires de ces contrats. Elle souligne l'importance de leur professionnalisation et donc celle de leur formation. Pour une lisibilité plus complète, elles souhaiteraient des éléments précis concernant l'obligation de formation, le nombre d'heures prévues, le type et la nature de la formation ainsi qu'un suivi des bénéficiaires à la fin des contrats.

II. SECTEURS « CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL »

Le budget du secteur de la Culture et du Patrimoine culturel, comme celui de tous les autres secteurs, s'inscrit dans un contexte contraint où une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une démarche de rationalisation et d'optimisation de l'intervention régionale s'avèrent nécessaires.

Il s'élève pour 2014 à **3 973 000 € (AP) en investissement** et à **13 734 000 € (AE) en fonctionnement**.

Ces budgets quasi constants permettront de poursuivre les actions engagées conformément aux orientations de la mandature avec un accent particulier envers la jeunesse en 2014, notamment en matière d'éducation patrimoniale.

La Commission en prend donc acte. Elle formule toutefois les 2 remarques ci-après :

- La Collectivité a lancé et réalisé un certain nombre de schémas et études : sur les enseignements artistiques, les salles et lieux de diffusion et de création, la vie associative culturelle et sportive. La Commission se félicite de la démarche de la Collectivité régionale qui devrait optimiser ses interventions futures.
- S'agissant des structures muséales dont les grands travaux arrivent à terme, la Commission espère que dans un souci de bonne gestion qui est de mise, la maintenance régulière tant des bâtiments que des équipements sera prévue et effectuée.

III. SECTEURS « SPORT ET VIE ASSOCIATIVE »

La Commission prend acte du budget 2014 pour ces secteurs qui s'élève :

- pour la section de fonctionnement : à **3 360 000 € en AE** et **3 726 000 € en CP**,
- pour la section d'investissement : à **1 550 000 € en AP** et **2 700 000 € en CP**.

Ces budgets constants permettront de poursuivre, dans la continuité, les actions engagées en 2013.